# L'équipement du château de Brest sous Richard II, d'après les comptes du receveur Thomas Norwych (1378-1381)

Au cours de la première phase de la guerre de Cent Ans, sous le règne des rois d'Angleterre, Édouard III, puis Richard II, la place de Brest fut en raison de sa position stratégique occupée par les troupes anglaises. Michael Jones (1) a exposé les conditions générales de cette occupation et a cité un grand nombre de documents conservés à Londres au Public Record Office.

L'examen de certains de ces documents révèle de nombreux détails concernant la vie quotidienne de la place et du château de Brest à cette époque.

Conservé au Public Record Office, dans la série « Exchequer », sous-série « Accounts foreign », sous la cote E 364 / 18 m 64 r, se trouve un document latin, d'une écriture caractéristique des actes de la chancellerie anglaise de cette époque. Il est daté de 1383 et fait partie d'une série dans laquelle nous avons également déchiffré le compte de Thomas Percy qui succéda à Norwych. On y trouve, déjà, un nombre élevé de mots d'origine saxonne, plus ou moins latinisés, parmi lesquels des noms de poissons, par exemple stockfysh ou hakes, d'outils et d'accessoires servant à l'artillerie. L'orthographe y est variable d'un texte à l'autre. C'est ainsi que nous avons retrouvé, dans le texte de Percy, la forme « anfelt » à laquelle répond en anglais moderne, « anvil » (l'enclume), notée « anvelt » dans le compte de Thomas Norwych.

A l'époque où ce document fut établi, les instructions royales, par exemple la nomination de Norwych au réceptorat de Brest, étaient portées à la connaissance des différents destinataires par lettres patentes

<sup>(1)</sup> Michael Jones, Ducal Brittany 1364-1399, Oxford, 1970, p. 143-171.

scellées du sceau privé, expédiées et ampliées par la chancellerie. Ces ordres pouvaient faire l'objet de modifications, compléments, reconfirmation à la suite d'événements divers, comme, par exemple, le changement de capitaine. Michael Jones a précisé que ce n'est qu'à partir de la prise du château à bail, en décembre 1377, que cette sorte de document a été établie à Brest.

A chaque mouvement de sa charge, le receveur entrant et celui qui sortait faisaient établir une sorte de procès-verbal sous forme de charte-partie (indenture) dont chaque partie conservait un exemplaire tandis qu'une copie originale était adressée à l'Échiquier. Celui-ci procédait ultérieurement à la liquidation des comptes. Les pièces annexes étaient vérifiées et les totaux recomptés au moyen d'un échiquier, d'où le nom d'« Exchequer » donné à la chambre des comptes anglaise. C'est l'objet du document étudié ici. Les pièces annexes ont disparu. Il en est de même de celles des autres comptes concernant Brest que j'ai examinés.

Le compte résume les opérations effectuées par Thomas Norwych au cours de son mandat, qui fut assez long, puisqu'il fut nommé receveur à Brest le 1er avril 1378, prit ses fonctions le 10 juin 1378 et les cessa le 7 juillet 1381. Il succédait à Cok Barbour. Philipp Dernford lui succéda le 1er mars 1381. Ce dernier fut en place le 7 juillet 1381. Ce n'est qu'après 1383 que le trésorier général, Thomas Restwold, à Westminster, chargé de suivre les opérations financières depuis Londres, pouvait donner à Norwych quitus de sa gestion.

Le receveur avait charge de la conservation et de la distribution des équipements et vivres destinés aux troupes cantonnées dans la place. Selon les termes du document, il devait tenir les « stauri », un mot qui est parvenu jusqu'à nous sous la forme de « store » et désigne les magasins. Il gérait les provisions et les munitions du château, dont certaines étaient fournies par les paroisses avoisinantes, au titre de taxes et « coutumes » ducales. Ces « coutumes », avaient été transmises par le duc de Bretagne lorsqu'il avait donné le château à bail au roi d'Angleterre. Certaines de ces coutumes frappent les pains, lins, laines, les vins ainsi que les tavernes qui sont dans l'enceinte du château, « infra dictum castrum ». Le receveur pouvait en faire échange, « mutandum », ou vendre, « vendendum », toutes denrées chaque fois qu'il le fallait, « Ita semper quod dictum castrum de victualibus sufficienter remaneret in stauratum ». Cette disposition permettait d'éviter la perte des excédents, par détérioration, naturelle ou autre.

Il contrôlait les prises faites par les capitaines, assurait la régularité de leur *liquidation* dont la moitié revenait au trésor royal. Il faisait percevoir les droits ducaux, non seulement sur la ville de Brest mais aussi sur les paroisses voisines. Dans le document examiné ici, *Plouarzel*,

Lambézellec, et Bohars sont les seules paroisses citées. On trouve cependant ailleurs une liste plus détaillée de paroisses mises à contribution:
«... Et aliunde tam per terram quam per mare usque Melgewe, Crowedon, Flemenynesnasse, Polledavy, Insulam Tristan et le Raas, et aliunde usque insulas de Sayne, Belynger, Kemenys, Moleneys, Trulle et Ushent, et aliunde usque per Blanksablon, La Trade et Bertram usque predictam villam et castrum de Brest (2). Certains de ces noms restent à élucider. Par exemple, La Roncière (3), citant la Chronique de Saint-Bertin, rappelle que c'est à la fontaine de Kymenoys qu'eut lieu une rixe entre marins bayonnais et normands, en 1292. Cet incident dégénéra en conflit entre Anglais et Français. Il s'agit peut-être de l'île de Quemenes en face du Conquet. La nature et le montant des recettes est indiqué dans le corps du document: sécheries, brefs de mer, droits de passage, de pesage, taxes sur les paroisses. etc...

Les exactions commises par la garnison et dont nous avons quelques témoignages ne pouvaient entièrement disparaître du fait du contrôle exercé par le receveur. Une collusion, toujours possible entre les capitaines et les receveurs, pouvait couvrir bien des abus. La séparation administrative des pouvoirs tendait cependant à en limiter l'étendue. Il semble que Norwych ait bénéficié du soutien de la chancellerie à Londres et ne soit pas montré particulièrement rapace, à la différence d'autres receveurs dont certains furent, selon Michael Jones (4), enfermés à la tour de Londres, avant et après lui. Pour assurer ces perceptions le receveur faisait appel aux hommes de la garnison. On trouve en effet mention de « expensas appositas circa conductionem navium marinariorum et soldariorum missorum ad villas rebelles in partibus illis ad compellendum homines earumdem villarum ad redempciones suas solvendum». Il semble bien que le budget d'entretien de la garnison ait toujours été déficitaire. Les rolls of Parliament rendent compte des débats sur le coût d'entretien aussi bien de Brest que d'autres places telles que Calais. Les contribuables anglais cherchaient à en faire porter le poids par les pays avoisinant ces places.

Thomas Norwych devait service féodal à son seigneur. Il devait à son tour la même protection à ses propres hommes. Cependant, et ce fut à l'époque une force considérable pour l'Angleterre, receveur, capitaine, hommes du rang, reçoivent une solde. Norwych sera soldé sur les revenus du roi, 40 francs par trimestre, « pro feodo suo » (soit 160 F par an équivalent à £26,6, que l'on peut comparer aux £20 payées aux

<sup>(2)</sup> RYMER, Foedera, partie 2, III, 22; 1388.

<sup>(3)</sup> Ch. DE LA RONCIÈRE, Histoire de la marine française, t. I, p. 324.

<sup>(4)</sup> M. JONES, op. cit., p. 153, 154.

chevaliers, £10 aux écuyers de la retenue du duc de Lancastre en 1371 (5). Il devait se charger de rémunérer les services de ceux à qui il déléguait le service des vivres « ad inveniendum gentes que se juvarent ad dicta victualia custodiendum ».

Nous relevons, dans le désordre des énumérations de matériels, la présence de 9 canons de fer dont un de bronze et d'un équipement dont la nomenclature évoque ce que l'on connaît de l'artillerie au cours des deux siècles suivants. Il est précisé que 4 canons pèsent 1 129 livres poids, soit une moyenne de 282 livres par pièce. Il s'agissait donc de petits calibres. Un texte cité par Dom Morice (6) autorise l'achat par le même Norwych de pierres pour deux «magna et duo minora ingenia voccata canons sexentas petras pro eidem ingeniis et pro aliis ingeniis», ce qui laisse supposer l'existence de deux calibres. Nous trouvons des bragues destinées à freiner le recul de la pièce ; palan et croc pour sa remise en batterie, hanspecs destinés à la manœuvrer. Je n'ai pas trouvé de mention particulière des affûts. Trois cercles de fer pour le petit canon pourraient désigner soit des frettes consolidant le corps du tube, soit des roues d'affût. Cette dernière hypothèse n'est, cependant, pas confirmée par l'archéologie navale. Nous avons 196 pierres à canons taillées. Des tampons de bois, en nombre double de celui des boulets, ont été par la suite nommés « valet ». On les plaçait dans le canon sur l'avant et sur l'arrière du boulet, afin d'éviter qu'il se déplace lors des manipulations de la pièce. Leur étanchéité était assurée par de l'étamine ou du vieux cordage. On trouve aussi des cuillères à poudre, des écouvillons. Le compte de Percy fait état de «... pales de ferro ad portandum ignem ad canon », destinées à la mise à feu des pièces. Naturellement, nous avons les composants de la poudre, charbon de bois et bois pour en faire, salpêtre, soufre (coprose). Un pétrin peut avoir servi à la confection de pain mais aussi à malaxer la poudre. Nous trouvons des coffres fermant à clef pour conserver des charges de poudre déjà préparées, mesure de sécurité déjà... Une balance livrée récemment permet le dosage des composants destinés à sa confection. Fournier (7) écrit : « Toute poudre est composée de corps d'âme et d'esprit. Le corps qui lie le tout est le charbon de bois. L'âme c'est le souffre qui prend feu facilement, l'esprit qui chasse et fait toute la violence c'est le salpêtre... On l'arrose d'eau-de-vie et on laisse sécher ». Le sire de Ravenstein en 1512(8) nous précise, que la poudre doit être

<sup>(5)</sup> J. DELPIT, Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre, Paris, 1847; Reprint Genève, 1971, p. CCXVIII.

<sup>(6)</sup> DOM MORICE, *Histoire de Bretagne, Preuves*, I, col. 202. Le compte de Percy fait état de quatre canons « *de cupro* ».

<sup>(7)</sup> G. FOURNIER, Hydrographie, 1643; Reprint Grenoble, 1973, p. 104.

<sup>(8)</sup> B.N., ms. fr. 1244, fo 79 vo.

serrée dans une soute close de peaux de vache, disposées de telle manière que le poil soit à l'extérieur. Ceci pour éviter l'incendie et être en mesure de le combattre. D'une manière générale on trouve la plupart des équipements mentionnés par E. Perroy (9) lors de la publication des documents conservés à la Bibliothèque John Rylands concernant l'artillerie de Louis XI, à l'exception des « auges » destinées à la fonte des boulets de plomb. Cependant ces ustensiles sont indiqués ici par des expressions particulières d'origine soit latine soit saxone.

Les canons de Brest étaient probablement chargés par la culasse. comme ceux de l'épave de Villefranche (1516) qui, bien que plus récents, permettent d'imaginer l'usage des matériels cités dans le compte de Norwych. Les tubes de Villefranche mesuraient 1,58 m de long. Ils étaient formés de douves cerclées. Les douves étaient probablement assemblées par auto-soudage comme le sont les arquebuses à mèches fournies aux Japonais quelques années avant la bataille de Nagashino et dont, de nos jours, les artisans japonais fabriquent des répliques avec lesquels ils organisent des concours de tir pour la célébration annuelle de cet événement. Des manchons de cordages avec anneaux de retenue les assujettissaient à un affût berceau monoxyle, muni de deux roues facilitant la mise en batterie et le pointage en direction. Le diamètre des boulets était de l'ordre de 16,5 centimètres. L'affût contenait, au niveau de la boîte à poudre (longueur: environ 70 centimètres), une rigole pouvant avoir été utilisée soit pour la mise à feu soit pour une circulation d'eau destinée à refroidir la boîte à feu qui ne pouvait être manipulée sans les « pynsous » cités dans notre texte. La boîte à poudre était calée contre affût par ces coins « wegges ». Des « picoys » permettaient de façonner les boulets à partir d'ébauches de pierre qui sont, en outre, mentionnées dans le corps du texte. Nous trouvons également l'artillerie classique à flèches et carreaux.

Les dépenses relatives à l'entretien de la forteresse, sont détaillées, réparation des habitations et des murs, «bretagiorum et garitarum», payement des ouvriers, maçons, charpentiers, ferronniers, ainsi que des transports depuis le lieu où sont achetés les matériaux jusqu'au château. Selon des documents cités par M. Jones (10), la garnison comprenait environ deux cent hommes répartis entre le donjon, la tour du Midi, la tour César. Ce personnel logeait dans des maisons appartenant à des particuliers hors ou dans l'enceinte même du château, qui était matérialisée par les murs reliant ces trois ouvrages. Ce logement se transforma en

<sup>(9)</sup> E. PERROY, «L'artillerie de Louis XI dans la campagne d'Artois, 1477 » in Études médiévales, Paris, 1979, p. 63-85. Mention de « pied de chèvre », p. 78.

<sup>(10)</sup> M. JONES, op. cit.

occupation permanente avec achat de maisons par certains militaires. On trouve, en effet, dans Foedera (11): De abusu par capitaneos in villa de... Brest... une demande de rendre héréditaires les acquisitions de maisons faites par des soldats dans la ville. Brest n'étant pas la seule place citée dans le texte, on peut penser qu'il s'agissait d'une conséquence d'une occupation de longue durée, et qui tendrait à perdurer.

Nous avons noté le souci de maintenir un approvisionnement en vivres, principalement des légumineux, des blés, et un moulin avec ses deux chevaux pour faire la farine, le bois pour cuire le pain et aussi pour faire le charbon de bois servant tant à la cuisine qu'à la confection de la poudre destinée aux canons. Porc et viandes salées, volailles, poissons séchés et salés étaient entreposés dans les magasins. Il est fréquent de voir, lors de la prise en charge, le preneur contester la qualité d'une partie des denrées reçues. Cela met en question la qualité de la gestion du précédent détenteur mais c'est parfois nécessaire. Ici les quantités importantes de denrées alimentaires sont qualifiées de « debilia et nullius valoris» et l'usage du mot «putrifactione» conduit à penser que la décision d'autoriser Norwych à vendre des denrées aurait été dictée par le souci d'éviter l'accumulation de denrées périssables dans le château et d'en assurer une meilleure rotation. Gageons cependant que ces denrées déclassées aux écritures de l'Échiquier auront trouvé quelque emploi. Une collusion entre preneur et cessionnaire n'aurait rien de surprenant. Nous lisons en effet (Brequigny, LX) une plainte du duc contre la garnison du château de Brest: «Le dit capitaine a mis vins pourritz emplitx de mer en la ville de Saint Mathieu et ailleurs es maisons de povres gientz maugré eux pour le prix de XXX s. lequel ne valait rien ; et a prins par force les vivres de bone gientz que blé bacons pois feves et chandeles et touz leurs biens duquels a esté poyé en sa volonté... ». Enfin, outre la nomenclature philologique et technique, le texte donne des valeurs et parfois des correspondances de devises ainsi que des mesures de poids, en particulier l'équivalence des mesures de volume. Le setier vaut, selon Du Cange, 8 boisseaux. Tant en France qu'en Angleterre. 52 setiers et 4 boisseaux anglais font 420 boisseaux tandis que 15 dolia à 3 setiers et 4 boisseaux, soit 28 boisseaux font également 420 boisseaux anglais.

Bien que la plupart des informations contenues dans le compte de Thomas Norwych soient homogènes avec ce qui a pu être relevé dans d'autres documents touchant à d'autres places de France à la même époque, tant en ce qui concerne les soldes que les dépenses et les consommations, ce document souligne la modernité de l'arsenal militaire de Brest, en particulier en ce qui concerne son artillerie à poudre

<sup>(11)</sup> RYMER, op. cit., partie 2, III, 52.

puisque nous voyons au moins un canon de bronze qui compte parmi les plus anciennes références en cette matière. Tout ceci n'a rien pour nous surprendre lorsqu'on se souvient que le dispositif militaire, dont la place de Brest formait le centre, contrôlait les voies de communication anglaises et la route du sel et du vin approvisionnant l'Europe du Nord depuis ce que, pendant longtemps encore, on appela la Baye. Cette situation n'est pas sans points communs avec l'intérêt stratégique actuel de la route du pétrole

Hubert MICHEA

# ANNEXE

### Quelques termes particuliers, relevés dans le document

Anvelt	Anglais anvil, enclume. Webster's indique: forme archaïque, «anfelt» (donnée dans Percy). Sans doute utilisée pour divers travaux de forge liés entre autres à l'outillage des canons.	
Arsenek	Sel arsenié utilisé en médecine.	
Argentum vivum	Il s'agit de mercure liquide, mais rien ne dit ici s'il était sous cette forme ni à quoi il servait.	
Auger	Dans Percy, correspond à l'auge utilisée pour fondre du métal, en particulier du plomb de projectiles	
Aumbrum	Résines. Mot d'origine-arabe «ambr». Du Cange: Ambro, ambre.	
Batell.	Est noté «batelia» dans Percy, embarcation de servitude dont il est précisé qu'elle servait à l'entretien des murailles du château.	
Batillagio	Batelage.	
Baudrykes, brakes, poline pro arc. de brake	Sous réserve de vérification, il pourrait s'agir de pied de biche pour arbalète à pied de biche et de rouets pour arbalètes à tour ou a cric. Les arbalè- tes sont en nombre modeste tandis que les arcs sont assez nombreux. L'arbalète était encore à cette époque une arme rare et certaine la considé- rait comme déhonnête parce que sa puissance la rendait plus meurtrière que les arcs. Elle pouvait	

bord vocatis «waynscot»

tuer à deux cent pas.

Terme cité par Bernard (12), mais sans explication. Il s'agit de planches de bois utilisées probablement

à des réparations de bordé de navires.

<sup>(12)</sup> J. BERNARD, Navires et gens de mer à Bordeaux vers 1400-1550, Paris, 1968, t. 1, p. 283.

Bultyngpipe	Webster's renvoie à «bolting», action de bluter la farine. Bultyngpipe serait par conséquent une ca- nalisation d'amenée de la farine à bluter?
Carbon. bosc.	Charbon de bois. On trouve dans l'acte de fonda- tion de l'abbaye de Bonrepos (13) du « boscum mor- tuum et siccum ad focum ».
Carbonum salic.	Dom Morice (14), écrit « carbonum de salugh », de même que Rymer (15). Il s'agit de charbon de bois de saule.
Carcagium et discarcagium	Chargement et déchargement.
Cariagium	Transport. Anglais moderne: « cariage ».
Cranagium	Grutage. La grande grue d'Anvers est désignée sous le nom de « Kraane ».
Coprose	Cupri rosa, sulfate de cuivre utilisé en médecine, en teinture et dans la composition de l'encre. Cou- perose, dérivé du souffre employé à la fabrication de poudres.
Coket.	Embarcation de servitude remorquée par un vais- seau.
Crowe	Anglais archaïque, grappin. Moderne «crow- bar» (16).
Dolium	Également noté « doliata », mesure de froment, ton- neau.
Frectagium	Fret, location de navires.
Garita	Murs, pavois de bois. Jal (17) indique que le terme désignait également les pavois de bateaux.
Gistes	Ravenstein (18), circa 1496, emploie ce mot pour désigner le bau d'un navire.
hausepes (Brakes vocatos)	N. Harris (19) mentionne également ce terme sous la forme « Haucepez » en 1372. Il s'agit probablement des bragues. Cependant, les pièces étant montées sur affuts monoxyle, je n'en vois pas l'utilité. Par contre E. Perroy mentionne « à O. du Parc pour remuer son canon, deux pieds de

chièvre...». Dans ce cas il s'agirait d'un simple levier métallique. Nous avons cependant relevé

Bernard relève le terme « lathingnayl ». Il s'agit de crampons en forme de croc (anglais ancien).

Probablement un pétrin (anglais «knead»).

dans le manuscrit un «levour ferri».

Knedyngtrough

Lathenayl

<sup>(13)</sup> DOM MORICE, op. cit., Preuves, t. 2, col. 697.

<sup>(14)</sup> Ibidem, vol. 202.

<sup>(15)</sup> RYMER, op. cit., VII, 187.

<sup>(16)</sup> Précision due à l'obligeance de M. Michael Jones.

<sup>(17)</sup> A. JAL, Glossaire nautique, Paris, 1868.

<sup>(18)</sup> B.N., ms. fr. 1244, fo 79 ro.

<sup>(19)</sup> N. HARRIS, History of the Royal Navy, t. II, p. 48.

Malleus	ligni	pro	tampons
in gonne	es po	nend	lum

Chargeoir; Fournier (20) écrit: « aura deux boulets et demy de long, jusques aux oreilles, qui environnent le bouton et ces oreilles auront un diamètre de longueur pour accoler le baston (tampon), la lame de cuivre aura deux calibres de largeur jusques aux oreilles qui auront de plus de chaque coté, demy calibre, pour environner justement le baston. Le bouton sera long de 1/3 de calibre et de telle épaisseur qu'étant ainsi retenu de la lame il occupe le vent du boulet». Dans le compte de Percy nous lisons expressément « malleus de ligno».

#### Maeremium

Une des graphies de « maeria », dont Du Cange dit «Materia quaevis lignea ».

#### Moldyngbordes

Gabarits de construction, anglais « Mold-board ». Pourraient également couvrir des moules à pain ou à poudre?

## Naugares

Dom Morice (21), transcrit « sex naugers ». Webster's indique: anglais ancien: vrille.

Nayl

Spykignayl (22) anglais, clou à corps carré. bordnayl vocatos planchyngnayl: clouterie destinée semble-t-il à l'assemblage des planches de bordé.

Pikoy.

Du Cange indique: piquus, crochet, crampon. Une pièce des Archives départementales des Bouches-du-Rhône (23) donne en 1518: « 15 picossas per faire peiras de bombardes ».

Pestell. ligni pro les gonnes Servait à placer la poudre dans la chambre à feu. En bois pour éviter tout risque de faire apparaître une étincelle et de mettre la pièce à feu pendant son chargement.

Pipis pro pulvere ponendo in le gonnes

Divers récipients à poudre destinés au chargement de la pièce et nous l'avons vu, serrés dans des coffres fermant à clef. Voir «touche» ci-après.

Poline de laton

Poulie à réas de bronze (24) (1372).

Pynsous, pynsons

Pinces, servant à déplacer des pièces trop chaudes pour être manipulées à main nue. Moderne: «pincers».

Risalgar

Selon M. Arweiller: Realgar: monosulfure d'arsenic, de couleur rouge; de l'arabe « rahg al gar ». Sandaracae de Pline, XXXIV.

Sarra

Selon du Cange: scie.

<sup>(20)</sup> G. FOURNIER, op. cit., p. 103.

<sup>(21)</sup> Dom Morice, op. cit., Preuves II, col. 202.

<sup>(22)</sup> J. BERNARD, op. cit., p. 286; N. HARRIS, op. cit., t. II, p. 477.

<sup>(23)</sup> Archeo-nautica, Paris, C.N.R.S., 9/1989, p. 115. M. Jones signale «pickaxe» moderne.

<sup>(24)</sup> N. HARRIS, op. cit., t. II, p. 479.

Saccus	Sacs de toile (25).	
Seicharium	Droit sur les sécheries de poisson dont celles qui se trouvaient à Saint-Mathieu à cette époque.	
Sklat.	Dans le compte de Percy on lit « XLVM petris vo- catis sclat », petites pierres « éclats » destinés à des tirs anti-personnel? ou à faire du mortier?	
Skyppagium	Équipement en matériel et personnel d'un navire.	
Slegge	Anglais, pièce servant au tournage de cordages. Pourrait aussi correspondre au moderne « Sled- ge », marteau?	
Spykenard	Onguent utilisé en médecine ; anglais : spyke-nard.	
Talwod.	Bois de taille destiné à la fabrication de charbon.	
Tampons ligni pro gonnes	Il s'agit de «sabots» de bois, par la suite nommés «valets», qui étaient mis en place dans le canon sur l'avant du boulet et dont l'étanchéité était assurée par de l'étamine ou du vieux cordage ou des morceaux de vieux sacs de toile. Fournier (26), écrit «tapon». Dans le compte de Percy qui succède à Norwych, le nombre de tampons est double de celui des boulets.	
Touche	Du Cange: pierre de touche. Webster's: amorce pour la mise à feu d'une arme (anglais archaïque).	
Tractagium	Remorquage.	
Vesica	Ampoule. Il peut s'agir de récipients destinés à ma- nipuler la poudre d'amorce des canons. Cette pou- dre était plus « rapide » que la charge et on la con- servait dans des emballages séparés de celles des charges.	
Wyndagium	Treuillage, guyndage en terre maritime.	

# RÉSUMÉ

Pendant la durée de son occupation par les Anglais, la place de Brest fut équipée d'un matériel militaire considérable et moderne pour son époque. Le compte de Thomas Norwych nous livre des détails intéressants concernant l'artillerie, parmi lesquels il fait état d'un canon de bronze parmi d'autres de fer. Le document illustre aussi l'organisation financière de la place de Brest et ses relations avec les paroisses environnantes. En outre le document propose un nombre considérable d'expressions philologiques dont certaines n'ont pu être élucidées de manière certaine.

Rollins viscolaissem yortan il erta Royalis il field de bronze (24) (1372)

<sup>(25)</sup> Note de M. Jones.

<sup>(26)</sup> G. FOURNIER, op. cit., p. 103.